



ENTRÉES EN VIGUEUR ORDONNANCES

AVIS EST DONNÉ QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes intitulées :

ORDONNANCES NUMÉROS OCA17-(M-2)-001, OCA17-(B-3)-001, OCA17-(P-1)-001, ET OCA17-(RCA09-Z01)-001

Ces ordonnances permettent l'établissement d'un marché public à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, à Pointe-aux-Trembles. De plus, elles visent à autoriser le bruit d'appareils sonore diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, ainsi que leur consommation et l'affichage sur le site, aux dates et aux heures identifiées.

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes intitulées :

ORDONNANCES NUMÉROS OCA17-(B-3)-002, OCA17-(V-1)-001, OCA17-(P-1)-002, OCA17-(C-4.1)-004, OCA17-(P-3)-001 ET OCA17-(RCA09-Z01)-002

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2017.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces ordonnances dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 9 mai 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LLM., OMA, avocat

*Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
ville.montreal.qc.ca/rdp-pat*